



PREF. 04
03 07 13



Rapport d'activités

sur le prix et la qualité du service public
d'élimination des déchets

décret n°2000-404 du 11 mai 2000

2012

Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000

La loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, et plus précisément le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 publié par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, définit les grandes lignes d'un rapport qui doit être rédigé par l'ensemble des collectivités compétentes dans le domaine des déchets ménagers, et cela afin de garantir la transparence de leur activité et l'information des usagers.

L'article 40 de la Loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale stipule : "le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus."

Sommaire

Présentation de la structure

1. Le territoire
2. L'organisation institutionnelle
3. L'équipe administrative et technique

L'activité 2012 par compétences et services

1. La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif
2. Le quai de transfert
3. Le traitement des déchets ménagers
4. Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire
5. Synthèse des quantités collectées et objectifs réglementaires
6. Le centre d'enfouissement technique
7. Le garage
8. Les opérations spécifiques
9. Le service communication et l'animation : Programme local de prévention des déchets

Les données financières

1. Coût annuel par habitant
2. Les principales recettes de fonctionnement par service
3. Marchés conclus au cours de l'exercice budgétaire 2012
4. Evolution budgétaire de 2008 à 2012
5. Evolution de l'en-cours de la dette de 2008 à 2012

Présentation de la structure

1. Le territoire

Trente-neuf communes ont recours aux services du SIRTOM de la Région d'Apt pour une population de 45 685 habitants permanents (source INSEE recensement 2009 – population municipale sans double compte).

Dix communes adhèrent individuellement au syndicat : Aurel, les Beaumettes, Buoux, Ferrassières dans la Drôme, Gordes, Joucas, Oppedette dans les Alpes-de-Haute Provence, Saint Christol d'Albion, Saint Trinit et Sault.

Les autres communes sont adhérentes par l'intermédiaire de trois communautés de communes : C.C. du Pays d'Apt, C.C. de Coustellet et C.C. du Pont Julien.

La commune de Monieux est desservie par convention pour la collecte sélective et les déchetteries.

2. L'organisation institutionnelle

Le SIRTOM de la région d'Apt est administré par un comité syndical dont les sièges sont répartis entre les communes et les communautés de communes adhérentes.

Chaque commune est représentée, quel que soit le nombre d'habitants, par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ce qui représente un total de 76 délégués titulaires et 76 suppléants.

• Le Comité syndical

Le comité syndical règle par ses délibérations les affaires du syndicat. Il s'agit d'une compétence de droit commun très large dont le vote du budget est l'acte principal. En effet, le budget fixe les autorisations de recettes et de dépenses pour l'année en cours.

En 2012, le Comité s'est réuni 3 fois :

- le 28 février à Apt (vote du budget 2012)
- le 27 juin à la Tuilière – St Saturnin lès Apt (présentation du rapport d'activité 2011)
- le 20 décembre à la Tuilière – St Saturnin lès Apt (débat d'orientations budgétaires 2013)

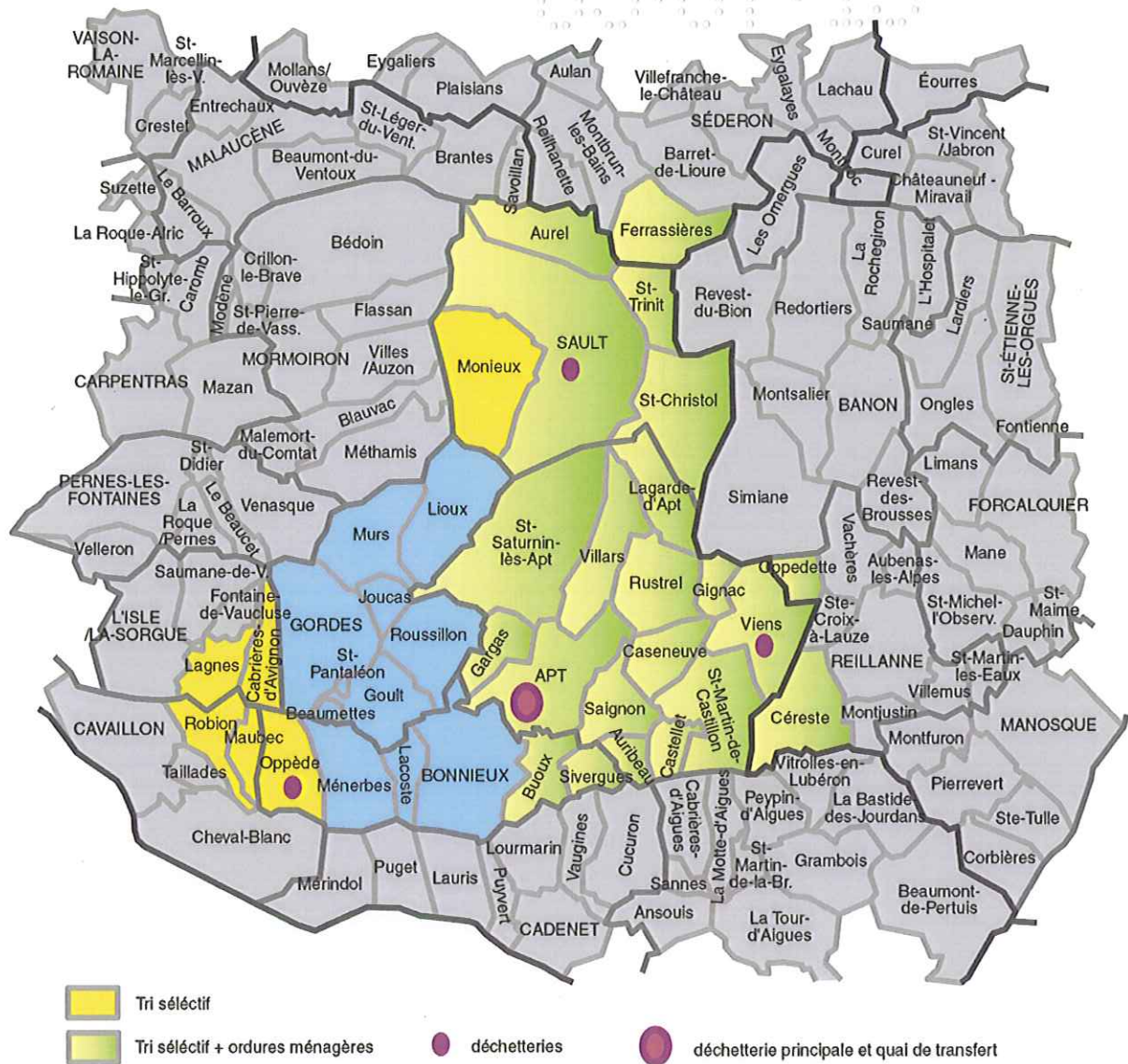
• Le Bureau syndical

Le bureau syndical agit par délégation du comité pour le règlement des affaires courantes.

En 2012, le Bureau s'est réuni 4 fois à Apt dans les locaux du SIRTOM aux dates suivantes :

le 27 mars, le 29 mai, le 25 juillet et le 30 octobre.

Territoire du SIRTOM de la Région d'Apt



3. L'équipe administrative et technique

L'effectif pourvu pour l'année 2012 est de 44 agents titulaires et 19 non titulaires.

- **Les services administratifs**

Les services administratifs comptent 6 agents titulaires et 2 non titulaires dont 1 contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Les services administratifs sont divisés en 4 secteurs :

- Le service comptabilité et gestion
- Le service du personnel
- Le service marchés publics
- Le service communication et animation

- **Les services techniques**

Les services techniques comptent 38 agents titulaires et 17 non titulaires dont 1 en contrat aidé, 1 apprenti, 8 sur des postes saisonniers (3-2) et 7 en remplacement d'agents malades (3-1).

Le service de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif (bacs jaunes) est placé sous la responsabilité d'un chef de service qui s'occupe de l'organisation des tournées, de la gestion au quotidien des agents, des relations avec les usagers et les collectivités et de tous les aspects techniques concernant ce service.

La collecte est assurée par une équipe d'agents titulaires composée de 6 chauffeurs poids-lourds et 16 ripeurs complétée par 3 chauffeurs poids-lourds saisonniers.

Le quai de transfert, avec deux agents permanents, fonctionne sans interruption du lundi au samedi de 5 heures à 19 heures.

Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire sont placées sous la responsabilité d'un unique chef de service qui encadre 9 agents titulaires, 1 agent en contrat aidé et 1 saisonnier.

L'entretien de l'ensemble des véhicules et du matériel est assuré par un chef d'atelier, un mécanicien et depuis cette année un apprenti. Les horaires de travail permettent une ouverture de ce service de 5h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

L'entretien des locaux est assuré par du personnel à temps partiel.

REPARTITION des COMPETENCES - Année 2012

* Population légale 2009 entrant en vigueur le 1/01/2012 (Source INSEE)

Communes	Population*	Collecte ordures ménag.	Selectif bacs jaunes	Selectif P.A.V.	Dechetteries	Traitement
APT	11405	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
AUREL	184	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
AURIBEAU	75	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LES BEAUMETTES	226	GORDES	GORDES	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
BONNIEUX	1424	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
BUJOUX	122	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
CABRIERES D'AVIGNON	1854	Cité Communes Coustalest	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
CASENEUVE	421	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
CASTELLET	111	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
CERESTE	1220	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
FERRASSIERES	118	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
GARGAS	2957	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
GIGNAC	59	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
GORDES	2119	GORDES	GORDES	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
GOULT	1169	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
JOUCAS	325	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LACOSTE	417	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LAGARDE D'APT	37	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LAGNES	1706	Cité Communes Coustalest	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
LIJOUX	268	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
MAUBEC	1877	Cité Communes Coustalest	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
MENERBES	1129	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
MONIEUX *	344			SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
MURS	428	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
OPPEDE	1342	Cité Communes Coustalest	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
OPPEDETTE	62	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ROBION	4098	Cité Communes Coustalest	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
ROUSSILLON	1300	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
RUSTREL	739	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SAIGNON	1032	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SAULT	1366	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
St CHRISTOL	598	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
St MARTIN DE CASTILLON	742	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
St PANTALEON	183	Cité Com. Pont Julien	Cité Com. Pont Julien	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
St SATURNIN D'APT	2548	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
St TRINIT	123	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
SIVERGUES	48	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
VIENS	591	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM
VILLARS	744	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM	SIRTOM

45257 habitants des communes adhérentes (hors Monieux)

* MONIEUX: commune non adhérente, liée par convention pour la déchetterie et la collecte sélective.

L'activité 2012 par compétences et services

Le SIRTOM de la région d'Apt est un syndicat mixte ayant pour objet la réalisation et la gestion des équipements nécessaires à la gestion des déchets ménagers et assimilés, ainsi que la gestion et l'organisation de la collecte.

Le SIRTOM exerce l'intégralité de la compétence transfert et traitement. En ce qui concerne les collectes, une partie de la compétence est exercée directement par des communes ou des communautés de communes, à savoir :

- Collecte des ordures ménagères : communauté de communes de Coustellet, communauté de communes du Pont Julien ainsi que les communes de Gordes, Jocas et les Beaumettes.
- Collecte du tri sélectif : communauté de communes du Pont Julien et les communes de Gordes, Jocas et les Beaumettes.

1. La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

- Collecte des ordures ménagères résiduelles

Cette collecte concerne 38 communes pour une population permanente de 45 257 habitants.

Les déchets ménagers résiduels sont collectés en points de regroupement à l'aide de bacs roulants de 240 à 750 litres, avec une fréquence de 2 à 5 fois par semaine, qui est plus forte pendant la saison estivale. L'ensemble de ces bacs subit un lavage et une désinfection deux fois par an, au printemps et à l'automne.

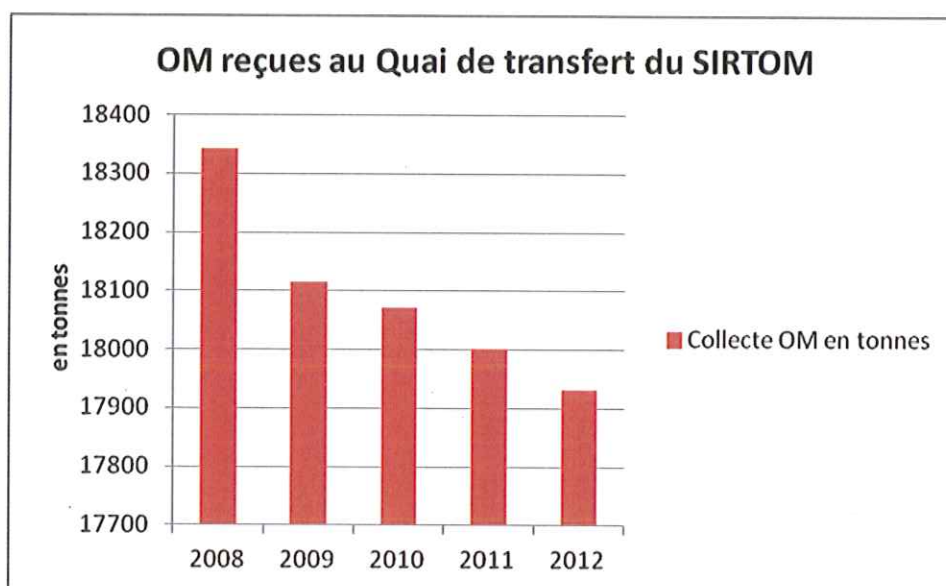
Collecteur	Ordures ménagères Nombre de communes collectées	Tri sélectif Nombre de communes collectées
SIRTOM	22	27
CC du Pont Julien	9	9
CC de Coustellet	5	
Commune de Gordes	2	2
Total	38	38

En 2012, ce sont 18 629.32 tonnes d'ordures ménagères résiduelles qui ont été réceptionnées au quai de transfert du SIRTOM de la région d'Apt dont 17 930.60 tonnes provenant de la collecte des usagers.

Répartition et tonnages d'OM collectés pour l'année 2012

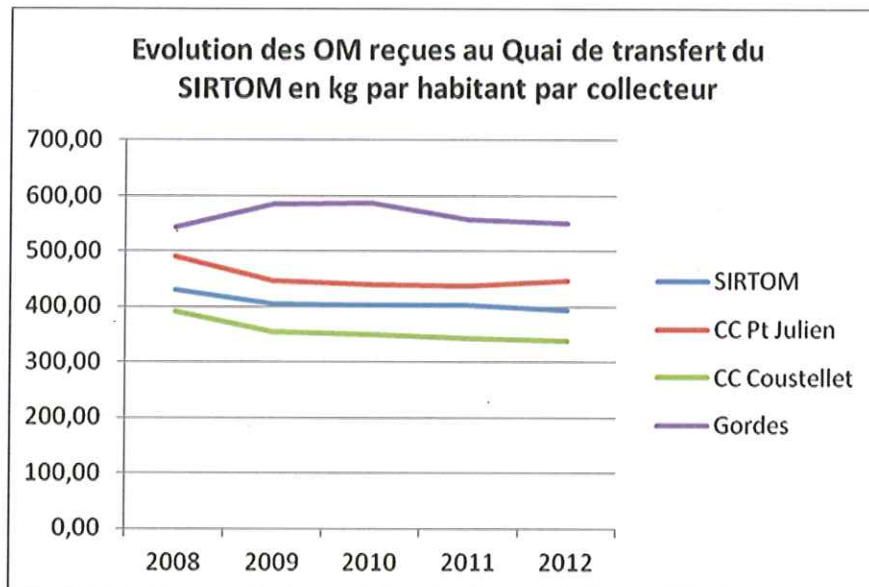
Collecteur	Nbre de communes collectées	Nbre d'habitants	Tonnage collecté	Kg par Habitant
SIRTOM	22	25 402	9 978.38	392.82
CC du Pont Julien	9	6 633	2 969.94	447.75
CC de Coustellet	5	10 877	3 692.44	339.47
C de Gordes	2	2 345	1 289.84	550.04

La baisse des tonnages d'ordures ménagères collectés se poursuit.



Pour l'année 2012, sur l'ensemble du territoire, la quantité de déchets ménagers produits est de 396.20 kg par habitant.

Depuis 2008, les ordures ménagères collectées sur l'ensemble du territoire du SIRTOM calculées par habitant et par an ont baissé de 9.31 %



Il existe toujours de fortes disparités suivant les secteurs collectés avec cependant une baisse progressive mais continue sur l'ensemble du territoire hormis pour le secteur de la CC du Pont Julien.

- **Collecte des bacs jaunes**

Le SIRTOM exerce directement la collecte du tri sélectif auprès de 27 communes soit une population permanente de 32 181 habitants.

Répartition et tonnages de tri sélectif collectés pour l'année 2012

Collecteur	Nombre de communes collectées	Tonnage collecté	Kg par habitant et par an
SIRTOM	27	1 062.12	33.00
CC du Pont Julien	9	209.38	31.57
C. de Gordes	2	53.30	22.73

Ce qui représente un total de 1 324.80 tonnes de déchets recyclables collectés et réceptionnés au quai de transfert du SIRTOM de la région d'Apt.

Ces déchets ont ensuite été expédiés par semi-remorques à fonds mouvants au centre de tri de SITA situé au Jas-de-Rhodes dans les Bouches-du-Rhône pour y être triés et conditionnés en balles afin de les envoyer en filière de recyclage.

2. Le quai de transfert

Les déchets arrivant au quai de transfert sont répartis en deux catégories : ordures ménagères et déchets recyclables.

En 2012, ce sont 18 629.32 tonnes d'ordures ménagères et 1 324.80 tonnes de déchets recyclables issus du tri sélectif (bacs jaunes et PAV) qui ont été réceptionnées.

Le personnel effectue les chargements des semi-remorques et les déchets sont transférés à l'usine d'incinération de Vedène pour les OM et au centre de tri du Jas-de-Rhodes pour les déchets issus des bacs jaunes.

Ce qui représente pour 2012 le nombre de voyages suivant :

- Ordures ménagères : 743 voyages à l'usine d'incinération NOVERGIE à Vedène
36 voyages au CSDU de SITA SUD à Entraigues
- Tri sélectif : 160 voyages au centre de tri du Jas-de-Rhodes.

Lors des arrêts techniques de l'usine d'incinération, les OM sont transférées à Entraigues pour y être enfouies.

Ordures ménagères transférées (en tonnes)

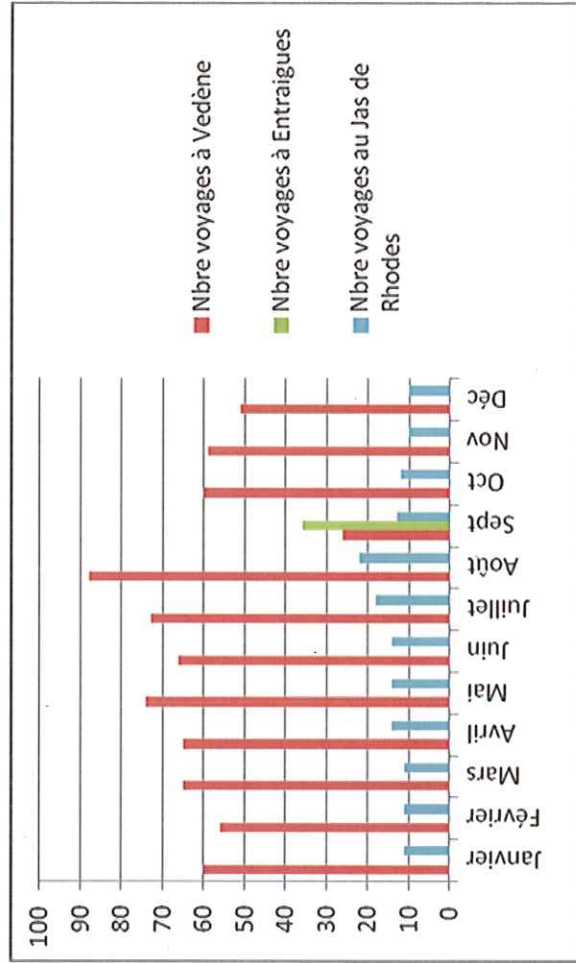
Année 2012	Vedène Incinération	Entraigues Stockage	Total
Janvier	1 288,50		1 288,50
Février	1 121,22		1 121,22
Mars	1 371,94		1 371,94
Total 1^{er} trimestre	3 781,66	-	3 781,66
Avril	1 429,24		1 429,24
Mai	1 715,18		1 715,18
Juin	1 554,74		1 554,74
Total 2^{ème} trimestre	4 699,16		4 699,16
Juillet	1 755,94		1 755,94
Août	2 162,44		2 162,44
Septembre	596,24	843,46	1 439,70
Total 3^{ème} trimestre	4 514,62	843,46	5 358,08
Octobre	1 465,84		1 465,84
Novembre	1 460,68		1 460,68
Décembre	1 125,36		1 125,36
Total 4^{ème} trimestre	4 051,88		4 051,88
Total annuel	17 047,32	843,46	17 890,78

3. Le traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont transférées à l'usine d'incinération de Vedène pour y être traitées. Cette unité de valorisation énergétique, propriété du SIDOMRA, est exploitée par délégation de service public par NOVERGIE SUEZ.

Transfert des ordures ménagères et du tri sélectif réceptionnés durant l'année 2012

2012	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Totaux
Tonnage OM reçu quai de transfert	1304,46	1120,36	1386,42	1520,08	1632,96	1701,66	1991,8	2045,44	1583,20	1569,98	1379,38	1393,58	18629,32
Nbre voyages à Vedène	60	56	65	65	74	66	73	88	26	60	59	51	743
Nbre voyages à Entraigues								36					36
Tonnage tri sélectif	89,74	81,00	102,58	99,78	116,90	115,80	125,52	139,74	114,04	126,04	116,94	96,72	1324,8
Nbre voyages au Jas de Rhodes	11	11	11	14	14	14	18	22	13	12	10	10	160



O.M.

soit en moyenne 23,43 tonnes d'OM par voyage

A noter :

* lors de la maintenance de l'incinérateur de Vedène les OM sont évacuées au CSU d'Entraigues

Tri sélectif

soit en moyenne 8,28 tonnes de tri sélectif par voyage

4. Les déchetteries et la collecte des points d'apport volontaire

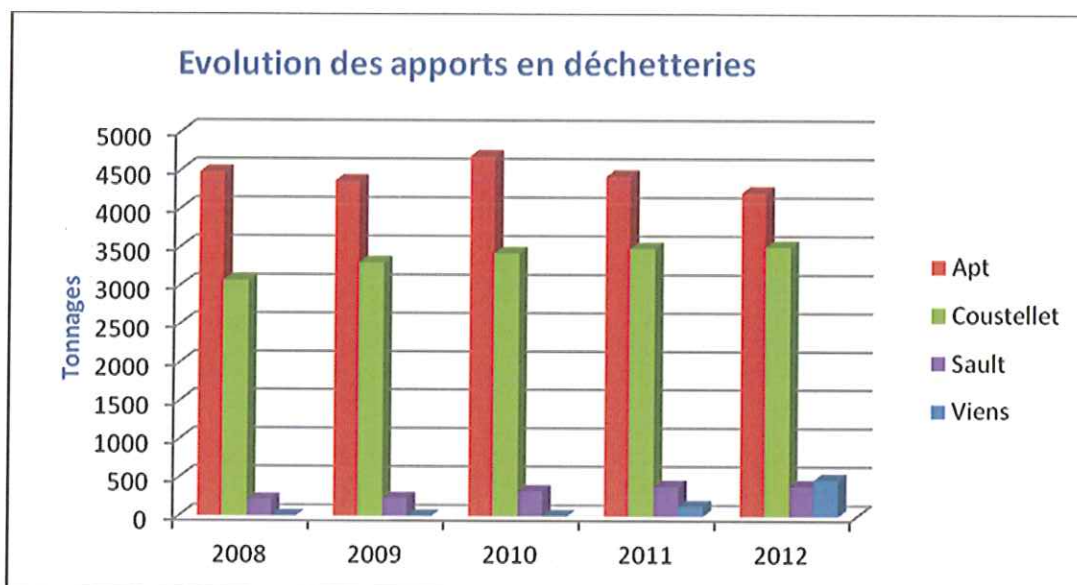
- Les déchetteries

Le SIRTOM met à la disposition des usagers et des collectivités, quatre déchetteries situées à Apt, Coustellet, Sault et Viens.

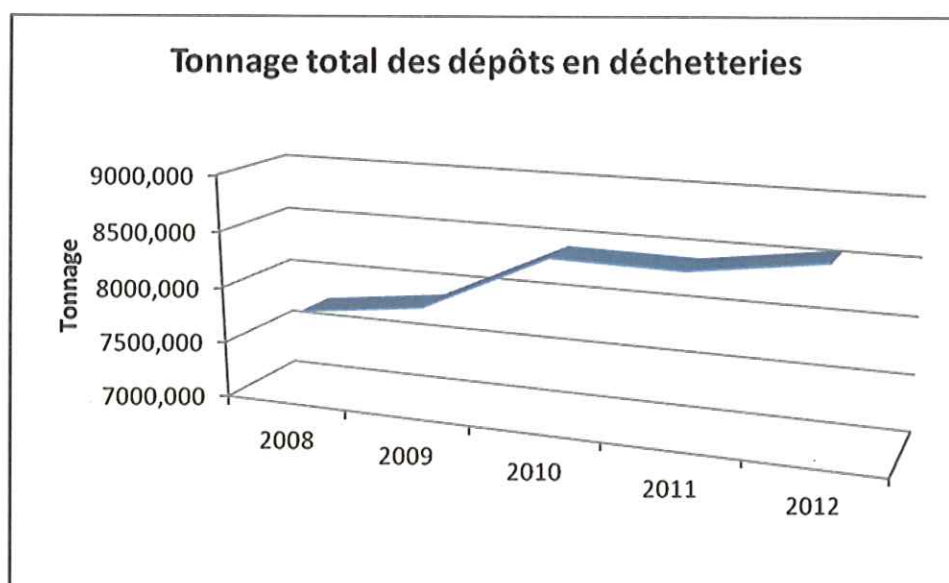
Le SIRTOM assure le transport des déchets issus des déchetteries vers le centre d'enfouissement technique du SIRTOM pour les déchets inertes, vers le centre de tri de SITA au Jas-de-Rhodes pour les déchets recyclables, le CSDU04 pour le « tout venant », ou vers les divers repreneurs pour les métaux, les végétaux et le bois.

Répartition en tonnage des dépôts dans les déchetteries du SIRTOM pour l'année 2012

Déchetteries	Apt		Coustellet		Sault		Viens	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Années	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Tout venant	613.22	617.76	512.24	549.22	115.86	97.66	13.08	71.64
Gravats	1 435.58	1 356.92	1 301.12	1 239.66	78.64	66.78	35.70	144.52
Cartons	251.06	166.96	113.54	176.20	12.02	6.96	8.36	32.14
Métaux	359.20	338.20	274.60	281.76	63.40	49.72	11.60	56.04
Batteries	3.91	8.43						0.92
Végétaux	635.76	720.48	687.19	650.76	13.70	51.33	5.36	67.84
Bois	819.25	736.02	589.18	605.04	66.32	86.86	46.10	70.38
Huiles	6.20	4.05	4.33	0.54				
Piles	6.54	1.80	0.60					
D.M.S.	27.79	31.95					1.09	5.57
D.E.E.E.	260.50	227.95			34.23	30.27	7.69	28.92
Ampoules		0.36						
Total en tonnes	4 419.01	4 210.88	3 482.80	3 503.18	384.17	389.58	128.09	472.40
Pneus (unité)	1974	1 261	1 478	302	840	260		317



En 2012, nous avons accueilli dans les déchetteries du SIRTOM 8 576.04 tonnes, ce qui représente un apport moyen par habitant de 188 kg, soit 2 kg de plus que l'année dernière. Les dépôts de pneumatiques usagés ont quant à eux baissé de moitié par rapport à 2011, avec 2 140 pneus réceptionnés.



- **La collecte sélective des Points d'Apports Volontaires (P.A.V.)**

La collecte des points d'apport volontaires équipés de colonnes concerne principalement le verre et le papier.

Evolution de la collecte sélective de proximité de 2005 à 2012

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Verre	1700.00	1495.12	1418.81	1354.79	1558.78	1557.87	1474.83	1712.34
Papiers	710.00	944.29	1120.08	1310.08	1204.01	1185.71	1201.99	749.46
Emballages	162.00	151.17	200.85	227.50	274.05	321.18	255.44	445.19
Total	2572.00	2590.58	2739.74	2892.37	3036.84	3064.46	2932.26	2906.99
Refus de tri sur papiers et emballages	91.34	100.52	122.04	136.69	106.48	145.31	155.15	324.58
% refus	10.47%	9.18 %	9.24 %	8.89 %	7.20 %	9.64 %	10.65%	27.17%

Les déchets recyclables issus de la collecte sélective (bacs jaunes et PAV) sont envoyés au centre de tri du Jas-de-Rhodes, géré par SITA, afin d'être triés et conditionnés pour ensuite être envoyés aux filières de recyclage.

Suite à un appel d'offres, c'est donc le centre géré par SITA-Sud qui avait été retenu pour une prestation d'un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, reconductible expressément. Le marché n'a pas été reconduit et un nouvel appel d'offres a été lancé. En effet, le process de tri utilisé sur ce site a fait passer le taux de refus de tri d'environ 10 % à plus de 27 % pour le même type de produit.

Quant au verre, il est stocké au centre d'enfouissement technique des Desfessis qui sert de station de transit, puis il est rechargé dans des semi-remorques qui le transfèrent à la Verrerie du Languedoc à Vergèze.

Les cartons font également l'objet d'une collecte séparative, qui pour l'année 2012, s'est élevée à 154.78 tonnes, dont 147.20 tonnes collectées directement par le SIRTOM et 7.58 tonnes collectées par un prestataire de la Communauté de Communes du Pont Julien.

5. Synthèse des quantités collectées et objectifs réglementaires

Objectif réglementaire n° 1

Réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage de 15 % d'ici à 2012.

Année de démarrage : 2008

Quantités de déchets partant en incinération ou en stockage en tonnes

	2008	2009	2010	2011	2012
Enfouissement*	1043,24	1103,84	1169,36	1249,52	1336,28
Objectif 2012					886,75
Population	42232	44618	44852	45219	45601
Kg/hab	24,70	24,74	26,07	27,63	29,30
Incinération**	18697,32	18442,54	18408,02	18619,54	18629,32
Objectif 2012					15892,722
Population	41982	44295	44518	44875	45257
Kg/hab	445,37	416,36	413,50	414,92	411,63
Total incinération et enfouissement	19 740,56	19 546,38	19 577,38	19 869,06	19 965,60
Objectif 2012					16 779,48

* Tout venant issu des déchetteries

** y compris déchets municipaux

Jusqu'à la fin de l'année 2012, le seul exutoire à l'élimination des ordures ménagères sur le département du Vaucluse étant l'usine d'incinération de Vedène, la tenue de cet objectif reste problématique.

Objectif réglementaire n° 2

A partir de l'année 2009, l'objectif réglementaire est de réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% pendant les 5 années suivantes.

Notre objectif est donc d'arriver pour l'année 2013 à une production de DMA de 482.45 kg par habitant et par an. **Objectif atteint !**

Evolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés sur le territoire du SIRTOM Hors déchetteries et encombrants

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
DMA (tonnes)	21 651.52	21 778.81	21 656.14	21 671.62	21 694.62	21 821.24
Population	41 982	41 982	44 295	44 518	44 875	45 257
Ratio (Kg/hab/an)	515.73	518.77	488.91	486.81	483.45	482.16

Objectif réglementaire n° 3

Orienter 35 % en 2012 et 45 % en 2015 des déchets ménagers et assimilés vers des filières de recyclage matière et organique.

Tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés orientés vers le recyclage matière et organique

	2009	2010	2011	2012
Collecte sélective	3 036.84	3 064.76	2 932.26	2 906.99
Déchetterie	2 959.83	3 166.42	3 962.91	3 213.74
Déchets verts	1 339.21	1 452.60	1 367.79	1 490.41
Tonnage total recyclé	7 335.88	7 683.78	8 262.96	7 611.14
Tonnage total DMA	21 656.14	21 671.62	21 694.62	21 821.24
% de recyclage	34 %	35 %	38 %	35 %

L'objectif fixé pour 2012 est atteint depuis 2010, cependant si d'autres filières ne se mettent pas en place l'objectif de 45 % pour 2015 sera plus difficilement atteignable.

Objectif réglementaire n° 4

Pour atteindre l'objectif réglementaire de recyclage de 75 % des emballages ménagers en 2012, d'après les derniers chiffres d'Eco-Emballages, il faudrait collecter 52.5 kg/hab/an dont 36 kg/hab/an de verre et 16.5 kg/hab/an d'autres emballages.

Types de déchets	Production par habitant et par an
Verre	37.55 kg <i>2011 : 32.85 kg</i>
Papiers	16.56 kg <i>2011 : 26.78 kg</i>
Emballages	9.84 kg <i>2011 : 5.69 kg</i>
Cartons	3.42 kg <i>2011 : 3.90 kg</i>
Total collecte sélective	67.37 kg <i>2011 : 69.22 kg</i>
Ordures ménagères	396.20 kg <i>2011 : 401.16 kg</i>
Quantité totale de déchets collectés	463.57 kg <i>2011 : 470.38 kg</i>

Objectif atteint !

Objectif réglementaire DEEE

L'objectif est de collecter 4 kg par habitant et par an de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

DEEE collectés dans les déchetteries du SIRTOM

	2008	2009	2010	2011	2012
Déchetterie d'Apt	267.71	267.05	265.59	260.50	227.95
Déchetterie de Sault	26.58	35.57	28.60	34.23	30.27
Déchetterie de Viens				7.69	28.92
Tonnage collecté	294.29	302.62	294.19	302.42	287.14
Population	42 232	44 618	44 852	45 219	45 601
Kg/hab/an	6.97	6.78	6.56	6.69	6.30

Objectif très largement atteint depuis plusieurs années.

FOCUS 2012 Tonnages collectés par convention OCAD3E

	2009 (tonnes)	2010 (tonnes)	2011 (tonnes)	2012 (tonnes)	Nbre d'appareils 2012
Gros Electro Ménager Hors Froid	108.90	108.70	102.70	106.30	2 415
Gros Electro Ménager Froid	50.60	54.60	56.90	48.80	917
Ecrans	59.00	64.20	76.50	65.20	3 345
Petit Appareil M	84.20	66.60	72.00	68.90	28 720
Total	302.60	294.20	308.10	289.30	35 397

6. Le centre d'enfouissement technique (CET)

Le CET, situé aux Jean-Jean est exploité en classe 3, ne sont donc autorisés que les dépôts de matériaux inertes.

En 2012, les tonnages suivants ont été réceptionnés :

	Apports extérieurs	Apports déchetteries	Total
Janvier	371.69	217.80	589.49
Février	92.07	177.76	269.83
Mars	71.22	283.42	354.64
Avril	43.13	298.94	342.07
Mai	85.18	260.44	345.62
Juin	198.28	280.90	479.18
Juillet	100.95	223.18	324.13
Août	79.34	196.54	275.88
Septembre	149.57	185.64	335.21
Octobre	235.74	206.34	442.08
Novembre	101.78	170.62	272.40
Décembre	349.70	95.00	444.70
Total des apports	1 878.65	2 596.58	4 475.23

La majorité des dépôts réalisés au CET proviennent des déchetteries d'Apt et de Coustellet.

Les gravats issus de la déchetterie de Sault sont envoyés à l'ancienne décharge de Dromel, soit 66.78 tonnes en 2012.

Remarque :

- Les quantités de déchets inertes déposés au CET en provenance des déchetteries restent relativement constantes : 2 622.40 tonnes en 2011
- Les apports extérieurs continuent à augmenter passant de 715.98 tonnes en 2010 à 1 666.28 tonnes en 2011, pour atteindre les 1 878.65 tonnes en 2012.

7. Le garage

L'entretien des véhicules ainsi que les petites réparations sont assurés en interne.

Le parc de véhicules du SIRTOM de la région d'Apt est composé de :

- 9 bennes ordures ménagères
- 4 camions ampliroll 6x4 dont 2 équipés d'une grue pour la collecte sélective
- 1 fourgon pour l'entretien des bacs
- 5 véhicules légers

**Kilométrage parcouru par les véhicules du SIRTOM
durant l'année 2012**

Services	Type de véhicule	Kilométrage
Déchetterie	Poids lourds	93 500
BOM – Tri sélectif	Poids lourds	161 000
Collecte sélective	Poids lourds	31 400
Déchetterie	Véhicule léger	22 400
OM – Entretien bacs	Véhicule léger	24 600
Communication	Véhicule léger	7 500
Garage - Administration	Véhicule léger	12 500
Total kilométrage parcouru		352 900

Aux véhicules s'ajoutent l'entretien des broyeurs à végétaux des déchetteries ainsi que le compacteur à carton de la déchetterie de Coustellet et le compacteur mobile servant à l'ensemble des déchetteries.

8. Les opérations spécifiques

- Le compostage individuel

Dans le cadre de nos opérations de diminution des quantités d'ordures ménagères, le SIRTOM de la Région d'Apt fait bénéficier de composteurs individuels de déchets fermentescibles les habitants qui le souhaitent. Ces composteurs peuvent permettre, selon les spécialistes de l'ADEME, le recyclage de 70 kg de déchets fermentescibles par habitant et par an, qui sont ainsi détournés de l'incinération.

En 2012, 366 composteurs individuels ont été distribués contre une participation de 21 €, ce qui porte à 1 998 composteurs mis en place sur notre territoire.

Sur l'ensemble de notre territoire, cela représente un taux d'équipement moyen par foyer de 10 %. Cependant les communes rurales dont les habitations sont équipées de jardin obtiennent un taux allant jusqu'à près de 17%.

Depuis 2009, seuls des modèles bois sont distribués. Ceux-ci s'intègrent mieux dans une politique de développement durable et connaissent un engouement fort auprès des usagers. Les composteurs sont fournis avec un bio-seau et un guide du tri.

- **La collecte des Films plastiques Agricoles Usagés** a été mise en place sur notre territoire en 2009, avec une participation financière des agriculteurs fixée à 50 € par tonne, le SIRTOM prenant à sa charge la part restante du coût de traitement. Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, confirmant « la responsabilité des producteurs sur les déchets issus de leurs produits », une convention a été signée entre le Comité des Plastiques en Agriculture et ADIVALOR qui prend en charge les coûts de collecte et de traitement de ces plastiques. En février 2012, le SIRTOM a signé une convention d'adhésion au Programme de collecte des déchets de l'agro-fourriture pour les films agricoles usagés avec ADIVALOR afin de bénéficier de cette collecte gratuite.

Ainsi, durant l'année 2012, ce sont 35.94 tonnes de FAU qui ont été éliminées, quantité quasi équivalente à celle de 2011 avec 36.89 tonnes.

9. Le service communication et animation :

Programme local de prévention des déchets

Le service communication et animation intervient à la fois sur des actions annuelles (interventions dans les écoles et les centres de loisirs) et ponctuelles (interventions sur les marchés, campings, salons, évènements...) et directement auprès du public et chez les commerçants par des opérations en porte-à-porte.

Ce service a plus particulièrement en charge la détection et la mise en œuvre d'actions opérationnelles visant à réduire la production des déchets ménagers et assimilés sur notre territoire. En effet, par délibération prise lors du Comité Syndical du 4 janvier 2012, le SIRTOM a mis en place un programme local de prévention des déchets.

Issu de la loi « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010, et notamment son article 194, ce programme doit permettre de :

- territorialiser et détailler des objectifs de prévention des déchets,
- définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement sont :

- une réduction des déchets ménagers de 5 kg/an/habitant sur 5 ans soit 7 % de la production d'ordures ménagères
- une réduction de 15 % des quantités de déchets enfouis ou incinérés.

Un **programme local de prévention des déchets** est un ensemble d'actions opérationnelles élaboré suite à un diagnostic du territoire avec les acteurs concernés et en cohérence avec le plan départemental de prévention.

Ce programme local s'appuie sur la **mobilisation des acteurs du territoire** afin d'élaborer un programme d'actions prévoyant au moins une action relevant de chacune des 5 thématiques suivantes :

- Sensibilisation des citoyens à l'éco-responsabilité
- Actions éco-exemplaires de la collectivité
- Actions emblématiques nationales (compostage domestique, stop pub, sacs de caisse)
- Actions d'évitement de la production de déchets (achats éco-responsables, réparation, réemploi...)
- Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative.

Durant cette première année, un bilan des actions conduites depuis 1999 a été réalisé ainsi qu'une consultation des acteurs du territoire permettant ainsi :

- la sélection des opérations récurrentes à reconduire,
- les actions nouvelles à mettre en place selon les 5 thématiques,
- la création des partenariats.

Ci-après nous détaillerons les actions réalisées durant l'année 2012 ainsi que les partenariats engagés.

9.1. Sensibilisation des citoyens à l'éco-responsabilité :

1. **Porte-à-porte** : La première mission de communication est l'information sur le terrain avec les actions en porte-à-porte, auprès des usagers, des artisans, des commerçants pour leur expliquer les consignes de tri, les former aux gestes à adopter, les informer des conséquences des erreurs de tri. Distribution de sacs de pré-collecte et d'un guide du tri.
2. **Stands d'information** : Animation sur les marchés et campings, foires, manifestations sportives et événements divers avec distribution de sacs de pré-collecte pour informer sur les consignes de tri
3. **Gazette d'actualité sur les déchets** : Revue trimestrielle d'information "L'info sur nos déchets" (près de 2200 abonnés). Tirée à 4000 exemplaires, cette gazette est distribuée via les actions en porte-à-porte, mais aussi dans les lieux publics, les commerces, les salles d'attente de médecins...
4. **Animations en milieu scolaire** : Afin de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à la bonne pratique du tri sélectif, le SIRTOM de la Région d'Apt a initié plusieurs actions dans le cadre des écoles maternelles, primaires et collèges ainsi que dans les centres de loisirs avec : sensibilisation au tri, cours théoriques, spectacle de marionnette « Mirabelle la poubelle », animations « Aimant Tri », animations « compostage », visites des déchetteries et du quai de transfert.
En 2012, 1 461 élèves ont été concernés par ces actions ; cela a représenté 110 interventions.
5. **Plus belle ma ville** : La Mairie d'Apt, à l'initiative du projet, en collaboration avec le SIRTOM de la REGION d'APT, a lancé l'opération « Plus belle ma ville » pour le nettoyage des déchets jetés dans le lit du Calavon. En lien direct avec le proviseur de la cité scolaire et les professeurs, un grand nettoyage de Calavon fut organisé le jeudi 25 octobre 2012 avec une multitude de partenaires, institutions et entreprises, tous acteurs du pays d'APT (SIRCC, PNRL, Apt Union, DELTA PLUS, Boulangerie CHAISSE, Groupement des jeunes Agriculteurs, Services Techniques de la ville).
Les quelques 90 participants, munis de bottes, de gants et de sacs poubelles, ont parcouru 500 mètres dans le lit de la rivière et collecté 350 kg d'objets jetés par négligence (soit 700 g de déchets par mètre).
6. **Messages radio locale** : En partenariat avec l'association « Comète FM », diffusion quotidienne de spots sur la collecte sélective, la réduction des déchets... renouvelés chaque mois.
7. **Eco Box** : Mise en place de colonnes à verre et papier permettant une communication maximum et évolutive.
8. **Suivi de collecte / contrôle qualité** : Les services de collectes effectuent un travail de suivi et de contrôle qui permet au service communication de conduire des actions ciblées et efficaces pour améliorer la performance du tri.
9. **Visites de site** : Organisation de visites de centres de tri, recycleurs...
10. **Opération « nouveaux voisins »** : Envoi systématique d'une lettre de bienvenue aux nouveaux résidents sur le territoire du SIRTOM, avec communication des horaires d'ouverture des déchetteries, des consignes de tri et abonnement à la gazette d'information.
11. **Tri du papier** : Formation des agents communaux et de collectivités à la collecte sélective et sensibilisation aux enjeux de la réduction des déchets.

12. **Champicomposteur** : Opération conduite de fin 2011 à début 2012, exposition dans le jardin public et sur le rond-point à l'entrée de la ville d'Apt d'un composteur géant en forme de champignon afin de sensibiliser la population au compostage.

9.2. Actions éco-exemplaires de la collectivité :

1. **Formation** : Formation interne du personnel des services techniques sur les consignes de tri et les filières de recyclage.
2. **Diminution des émissions de CO2** : Additif liquide incorporé au carburant pour la diminution de la consommation et des émissions de CO2 avec suivi par le service « garage ».
3. **Dématérialisation** : Envoi des convocations et des documents annexes du Comité Syndical et du Bureau par courriel.

9.3. Actions emblématiques nationales :

1. Semaine du développement durable

- **Journée portes ouvertes** : Pour la quatrième année consécutive, le SIRTOM de la Région d'Apt a organisé le dimanche 1^{er} avril de 11h00 à 15h00 une journée portes ouvertes. Cette journée a pour objectif la sensibilisation à la valorisation et à la réduction des déchets avec exposition d'œuvres d'art et d'artisanat réalisées à partir de matériaux de récupération et des stands d'information sur le tri et la réduction des déchets.

Cette journée s'est déroulée avec nos associations partenaires : AERE, Résilience, La petite sauterelle, Végétoil, La tête dans les poubelles, Le Relais, l'Atelier Alternatif...

2. Semaine européenne de la réduction des déchets

- **Jeu concours « Allégez vos déchets et planez »** : Du 17 au 25 novembre 2012, le SIRTOM a organisé un jeu concours avec à la clé un voyage en montgolfière et de nombreux autres lots éco-responsables.
- **Exposition « Déchets contre-nature »** : Présentée à la salle des fêtes d'Apt en partenariat avec l'association Green & Zen Bubbles avec visites des scolaires.
- **Exposition Upcycling** : En partenariat avec l'association Tri'Cycle et l'Atelier Alternatif opération d'upcycling en déchetterie suivie d'une exposition.

3. **Trions pour le Téléthon** : Pour la 2^{ème} année, la collecte de bouteilles et flacons en plastique s'est réalisée au profit du Téléthon. Le SIRTOM de la Région d'Apt s'est joint à l'Association Française contre les Myopathies pour que le geste de tri devienne aussi un geste de solidarité envers les malades et leurs familles.

4. **Distribution de composteurs individuels** : Poursuite de cette opération avec la distribution de 366 composteurs.

5. **Stop-pub, sacs de pré-collecte, mémo-tri** : Réalisation de stop-pub, guide du tri et sacs de pré-collecte de tri sélectif personnalisés, distribution lors des différentes opérations de communication.

9.4. Actions d'évitement de la production de déchets :

1. **Huiles de friture** : Partenariat avec l'association Végétoil pour la récupération et la transformation des huiles de friture en combustible pour les chaudières ou carburant pour les véhicules.
2. **Caddie malin** : En partenariat avec les grandes surfaces alimentaires, atelier avec nos animateurs du tri pour apprendre à consommer plus responsable et moins cher en comparant deux caddies contenant les mêmes produits dans un conditionnement différent.
3. **Recyclerie / ressourcerie** : En partenariat avec l'association HAPA et l'association Tri'cycle
4. **Transformation des cannettes** : Construction d'objets à partir de cannettes recyclées, en partenariat avec l'association « La tête dans les Poubelles » pour les animations en milieu scolaire et extra scolaire.

9.5. Actions de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitative :

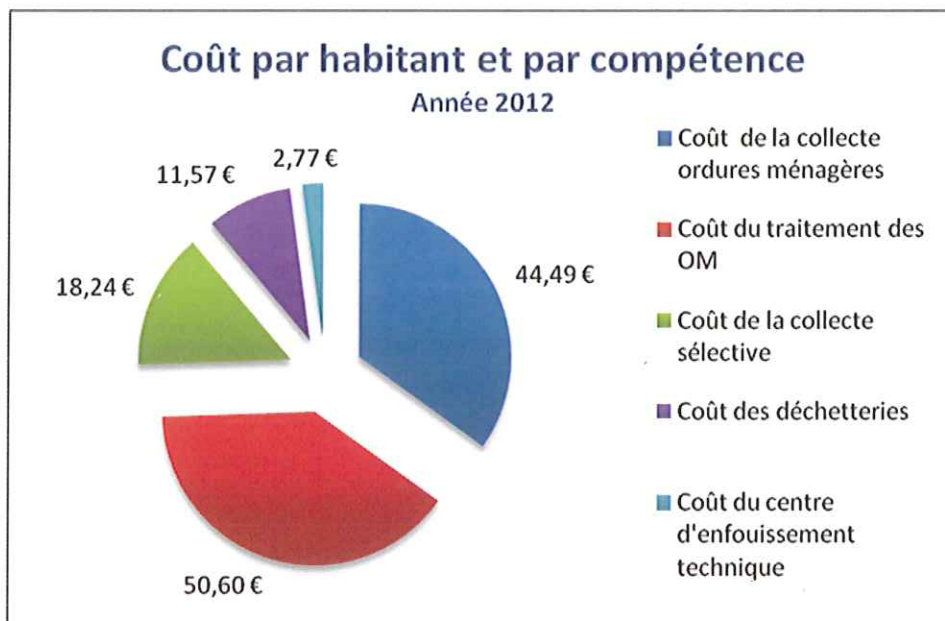
1. **Collecte séparative des cartons** : Mise en place d'une collecte séparative des cartons des professionnels en vue de leur recyclage.
2. **Pneus agricoles usagés** : Reprise des pneus agricoles usagés avec évacuation du stock historique en partenariat avec la commune de Sault.
3. **Plastiques agricoles** : Opération auprès des agriculteurs de récupération des plastiques agricoles usagés.
4. **Porte à porte** : Déplacement du service communication au sein des entreprises pour essayer de résoudre, au cas par cas, les problèmes liés à l'élimination des déchets.

1. Coût annuel moyen par habitant

Le coût des services ramenés à l'habitant prend en compte les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

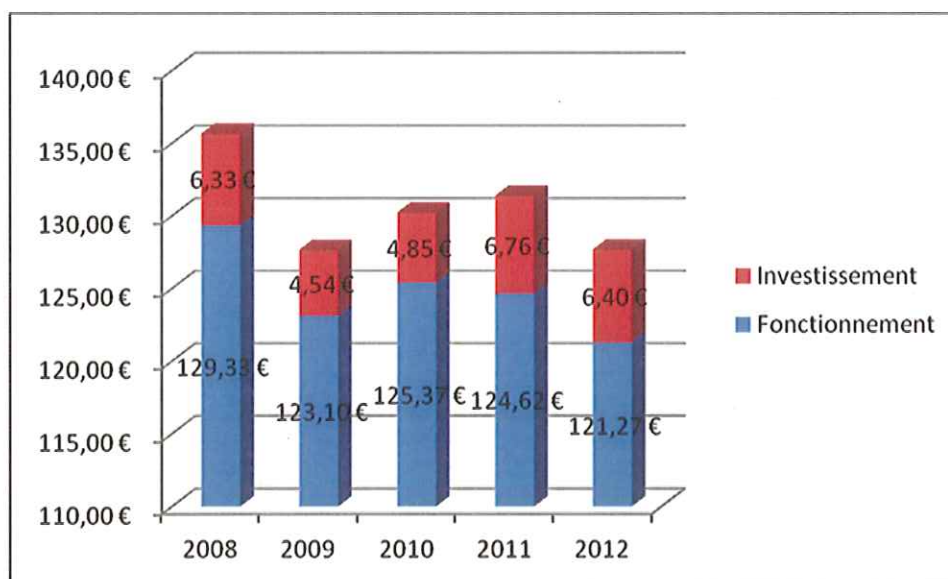
En 2012, le coût annuel moyen par habitant est de 127.67 €.

Il se répartit de la façon suivante :



Depuis 2008, les participations moyennes par habitant demandées aux communes et communautés de communes sont passées de 135.66 € à 127.67 €.

Evolution du coût des services par habitant



2. Les principales recettes de fonctionnement par services

Produits des services	Collecte OM	Collecte sélective	Déchetteries	C.E.T.
Redevance enlèvement (Marché, colonies)	26 110.37 €			
Régie déchetteries			5 890.00 €	
Dépôts C.E.T.				5 460.29 €
Autres marchandises (Régie composteurs, ventes batteries, cartons...)			53 149.46 €	
Autres produits (Col. Sél., régie plastiques agricoles)		112 186.71 €		
Divers (Aire de lavage...)	1 800.00 €			
Total année 2010		204 596.83 €		

3. Marchés conclus au cours de l'exercice budgétaire 2012

- **Marchés de fournitures**

Marchés entre 20 000 et 89 999 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Acquisition et livraison de bacs à ordures ménagères	CONTENUR	69009
Fourniture et mise en place de garde corps et de bavettes pour les déchetteries	HORIZON	13860

Marchés entre 200 000 et 4 999 999 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Fourniture de carburants en station-service	TOTAL RAFFINAGE	92029

- **Marchés de services**

Marchés entre 20 000 et 89 999 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Entretien et réparation des véhicules Lot 3 : Pneumatiques	SAS AUBERY	84400
Entretien et réparation des véhicules Lot 4 : Entretien et réparation PL	Garage GAY	84400

Marchés entre 90 000 et 199 999 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Traitement du tout-venant et des encombrants issus des déchetteries	CSDU 04	04210
Tri et conditionnement des collectes séparées	ALPES ASSAINISSEMENT	05000

Marchés entre 200 000 et 4 999 999 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Traitement des déchets de bois issus des déchetteries	VALECOBOIS	13127

Marchés supérieurs à 5 000 000 euros HT

Objet du marché	Titulaire	CP
Traitement des ordures ménagères	SITA SUD	11782

4. Evolution budgétaire de 2008 à 2012

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses de fonctionnement	4 719 967.60 €	5 163 343.72 €	5 210 512.98 €	5 090 738.57 €	5 423 249.12 €
Dépenses d'investissement	819 870.79 €	611 327.53 €	1 204 120.73 €	1 402 746.44 €	673 590.48 €
Total dépenses	5 539 838.39 €	5 774 671.25 €	6 414 633.71 €	6 493 485.01 €	6 096 839.60 €
Recettes de fonctionnement	4 980 155.59 €	5 130 744.57 €	5 452 139.62 €	5 522 907.23 €	5 785 439.96 €
Recettes d'investissement	622 472.02 €	927 370.21 €	1 868 550.48 €	1 966 164.24 €	1 451 425.27 €
Total recettes	5 602 627.61 €	6 058 114.78 €	7 320 690.10 €	7 489 071.47 €	7 236 865.23 €

5. En-cours de la dette

L'en-cours de la dette est à présent constitué de huit emprunts.

	2009	2010	2011	2012
Capital restant dû	1 361 809.40 €	1 144 575.98 €	1 258 996.03 €	1 426 599.02€
Intérêts des emprunts	68 446.22 €	57 873.77 €	52 448.49 €	53 831.78 €
Amortissements	200 706.32 €	208 579.95 €	278 924.11 €	260 514.30 €
Annuités	269 152.54 €	266 453.72 €	331 372.60 €	314 346.08 €

Trois de ces emprunts arriveront à échéance en 2013 et trois autres en 2015.

